

Arrêté n°22 08 11 D

Arrêté portant nomination du responsable par intérim de la FISE Informatique de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant nomination du directeur de l'UTBM ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté n° 19 06 06 D du 3 juin 2022, portant nomination de Franck GECHTER à la responsabilité de la FISE Informatique.*

Considérant :

- la démission de Franck GECHTER ;
- le résultat des élections du pôle Energie et Informatique en date du 29 juin 2022.

Arrête :

Article premier :

L'arrêté n° 19 06 06 D portant nomination de Franck GECHTER en qualité de Responsable de la FISE Informatique est abrogé à compter du 31 août 2022.

Article 2 :

Monsieur Djalil ABBAS-TURKI est nommé, à compter du 1er septembre 2022, responsable par intérim de la FISE Informatique au sein du pôle Energie et Informatique.

Article 3 :

La présente nomination sera présentée lors du prochain Conseil d'administration et fera l'objet d'une délibération pour une nomination définitive.

Article 4 : Transmission, Publication et Exécution :

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 31 août 2022

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon